

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José FRERE.

**Date de la convocation : 19 octobre 2021**

M. José FRERE	
M. Gérard LACOMBE	
Mme Anaïs NAVARRO	a donné procuration à M. SEGURA
M. Raphaël LIENARD	
Mme Aliénore PLAISANT	
M. Joseph SEGURA	
M. Jean PORTELLI	
M. Francis TALANDIER	
Mme Catherine BALLADUR	a donné procuration à M. FRERE
Mme Monique LACROUX	
Mme Samantha SANTERRE	absente excusée
Mme Céline URBAIN	a donné procuration à Mme PLAISANT
M. Fabrice DA ROS	a donné procuration à Mme LACROUX
M. Arnaud ARQUIE	a donné procuration à M. LACOMBE
Mme Jacqueline DELPLANQUE	
M. Jean BONHOURE	
M. Michel GRABIE	a donné procuration à Mme DELPLANQUE
Mme Gaëlle ALBARIC	
Mme Marie-Jeanne BOUDANT	

Secrétaire de séance : Mme PLAISANT

*M. le Maire informe l'assemblée des différentes procurations présentées :*

- *Mme NAVARRO a donné procuration à M. SEGURA,*
- *Mme BALLADUR a donné procuration à M. FRERE,*
- *Mme URBAIN a donné procuration à Mme PLAISANT,*
- *M. DA ROS a donné procuration à Mme LACROUX,*
- *M. ARQUIÉ a donné procuration à M. LACOMBE,*
- *M. GRABIÉ a donné procuration à Mme DELPLANQUE,*
- *Mme SANTERRE absente excusée.*

*Il remercie les membres présents malgré la période de vacances scolaires.*

*Le quorum étant atteint, il ouvre la séance du conseil municipal.*

### ***Approbation procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 27 septembre 2021 à l'unanimité***

#### **1) Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à la démission d'une conseillère municipale**

*M. le Maire fait part de la démission de Mme BATOGÉ : à la suite de son déménagement, celle-ci n'a pas souhaité poursuivre son mandat.*

*Mme BOUDANT étant la première non élue sur la liste « Armissan pour Tous », devient donc membre du conseil municipal.*

*M. le Maire propose qu'elle remplace Mme BATOGÉ au sein des différentes commissions dans laquelle celle-ci était membre : « Marchés », « Sports », « Culture » et « Accueil ».*

*Accord à l'unanimité*

#### **2) Désignation des délégués à la CLECT**

*M. le Maire rappelle au conseil que l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit en particulier que les délégués du Conseil Municipal suivent le sort de l'Assemblée Communale quant à la durée de leur mandat.*

*Il indique que compte tenu de la démission de Mme BATOGÉ, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.*

*Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, M. le Maire propose de voter à main levée.*

*Après avoir délibéré, le Conseil procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :*

*Titulaire : M. Gérard LACOMBE domicilié 3 rue des Hauts de la Clape à Armissan*

*Suppléante : Mme Marie-Jeanne BOUDANT domiciliée 19 av de la Ricarde à Armissan*

**Vote :      POUR : 18              CONTRE :              ABSTENTION :**

### 3) Désignation des délégués au CCFF

*M. le Maire rappelle la délibération de 2020 par laquelle le Conseil Municipal a désigné ses représentants au CCFF.*

*Suite au décès de M. PEREZ, M. le Maire propose de désigner 2 membres titulaires et un seul membre suppléant.*

*Après avoir délibéré, le Conseil désigne deux délégués titulaires et un délégué suppléant :*

*Délégués titulaires :*

*- M. Raphaël LIENARD domicilié 33 rue des Genévriers à Armissan*

*- M. Francis TALANDIER domicilié 28 av de la Ricarde à Armissan*

*Délégué suppléant :*

*- M. Fabrice DA ROS domicilié 3 rue des Eglantiers à Armissan*

**Vote :    POUR : 18            CONTRE :            ABSTENTION :**

### 4) Le Grand Narbonne : redevance spéciale

*M. le Maire rappelle que le service de collecte et de traitement des déchets « ménagers » assuré par le Grand Narbonne, est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).*

*En complément, le Grand Narbonne a institué la Redevance Spéciale, destinée à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers produits par la commune, ses services et les structures dépendant de ses compétences (écoles, cantine, structures sportives,..).*

*M. le Maire donne lecture du projet de convention établi par le Grand Narbonne, pour définir le cadre et les conditions générales d'application de la Redevance Spéciale aux communes. Pour 2020, la redevance spéciale est fixée à 4 488,11 € pour Armissan.*

*Le Conseil approuve le projet de convention présenté.*

*Répondant à une question, M. le Maire précise que le calcul est fait en fonction des apports faits en déchetterie ou à Clape Recyclage.*

*Il précise que la redevance 2020 a fortement diminué par rapport aux années précédentes. Cette diminution est liée au COVID (fermeture exceptionnelle des cantines, des déchetteries).*

**Vote :    POUR : 18            CONTRE :            ABSTENTION :**

### 5) Demande de bail

*M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. et Mme COCQUET, domiciliés rue des romarins : ceux-ci souhaiteraient pouvoir disposer d'un terrain communal jouxtant leur propriété afin d'y cultiver un jardin potager (partie des parcelles cadastrées AD88 et AD167, pour une superficie d'environ 160 m<sup>2</sup>).*



*Ils proposent au choix du conseil municipal, soit d'acquérir, soit de louer ce terrain.*

*Après avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à la location pour la culture d'un jardin potager familial, d'une partie des parcelles communales cadastrées AD88 et AD167, pour une superficie d'environ 160 m<sup>2</sup>, par M. et Mme COCQUET, pour un montant de 100 € par an.*

*M. le Maire précise que cette décision n'impactera pas le projet de passerelle qui devrait être construite dans ce secteur sur la Combe Louvière.*

**Vote :    POUR : 18            CONTRE :            ABSTENTION :**

#### **6) Projet d'agence postale : demandes de subvention**

*M. le Maire rappelle la délibération n°2021-29 du 27 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la transformation du bureau de Poste en agence postale communale.*

*Il présente l'avant-projet sommaire d'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment communal accueillant actuellement le bureau de Poste.*

*Les travaux proposés permettront avant tout, de réduire la consommation d'énergie de ce bâtiment vieillissant, tout en améliorant les conditions de travail de l'agent d'accueil de l'agence postale : changement des menuiseries extérieures, faux-plafond, éclairage adapté, ...*

*Ces travaux permettront également de disposer d'un bureau de permanences pour les services sociaux et d'une salle multimodale connectée, adaptée aux réunions, aux visioconférences, au co-working, ...*

*L'avant-projet sommaire global est estimé à 272 320 € HT.*

*Après avoir délibéré, le Conseil approuve l'avant-projet présenté par M. le Maire.*

#### **a) Auprès du département**

*Il sollicite, auprès du Conseil Départemental de l'Aude, une subvention la plus élevée possible, afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment communal situé au 20 rue de la Poste.*

**Vote :    POUR : 18            CONTRE :            ABSTENTION :**

## b) Auprès de la Région

*Il sollicite, auprès du Conseil Régional d'Occitanie, une subvention la plus élevée possible, afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment communal situé au 20 rue de la Poste.*

Vote :    POUR : 18            CONTRE :            ABSTENTION :

## c) Auprès de l'Etat

*Il sollicite, auprès de l'Etat, via la DETR, une subvention la plus élevée possible, afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment communal situé au 20 rue de la Poste.*

Vote :    POUR : 18            CONTRE :            ABSTENTION :

## 7) Sécurisation de Langel : demande de subvention auprès du Département

*M. le Maire indique qu'il a été sollicité par les riverains de Langel pour compléter les aménagements existants et réduire ainsi la vitesse des véhicules.*

*La municipalité avait proposé la pose d'un ralentisseur type « dos d'âne » et M. le Maire avait prévu de solliciter le Département pour cet aménagement de la RD 31.*

*Un courrier récent (reçu la veille) émanant du Département, informe la municipalité de son avis défavorable à la mise en place de ce type d'aménagement car la circulation comptabilisée est de l'ordre de 5 800 véhicules par jour, et dépasse donc le seuil des 3 000 véhicules par jour, sous lequel cet équipement est accepté.*

*Le conseil municipal devra donc étudier une autre solution avant toute demande de devis.*

*Tout en notant le nombre important de véhicules empruntant cette route, et la nécessité de la sécuriser au mieux, M. le Maire rappelle les efforts déjà consentis par la commune ces dernières années :*

- *Qualification en « hameau », ce qui implique un entretien communal et non plus départemental,*
- *Ecluse et plateau aménagés avec l'aide du Département.*

## 8) Informations et questions diverses

### **a) Changement de délégation**

*M. le Maire informe l'assemblée qu'au 1<sup>er</sup> novembre, Mme SANTERRE n'aura plus de délégation. A cette même date, M. PORTELLI, en plus de la vice-présidence du CCAS, assistera Mme PLAISANT en matière de vie associative, affaires culturelles et animations.*

### **b) Demande de subvention auprès de la DDTM pour l'ALRS**

*M. le Maire indique que le dossier a été déclaré complet et recevable.*

***c) Avenue de la Méditerranée***

*Les travaux de démontage du muret commenceront très prochainement : au plus tard le 2 novembre.*

***d) Voirie : programme 2021***

*Les travaux commenceront le lundi 15 novembre. Les riverains seront avertis par courrier.*

***e) Prévention auprès des séniors***

*La gendarmerie de Vinassan a proposé d'organiser une réunion d'information et de sensibilisation des séniors sur les arnaques, les démarchages dont ils peuvent faire l'objet.*

*M. PORTELLI, se mettra en relation avec la présidente de la Gaieté pour estimer le nombre de personnes intéressées et mettre en place cette ½ journée avec la gendarmerie.*

***f) Bilan des opérations caritatives d'octobre***

*La vente de 300 brioches a permis de reverser 1 835 € à l'AFDAIM.*

*La marche organisée par les Runar's dans le cadre d'octobre rose a permis de récolter 750 € au profit de la lutte contre le cancer.*

*M. le Maire remercie les bénévoles qui ont permis l'organisation de ces activités ainsi que les armissannais pour leur générosité.*

***g) Visite du Président du Grand Narbonne***

*M. MOULY, Président du Grand Narbonne viendra visiter la commune le 8 décembre prochain.*

*Ce sera l'occasion de lui présenter les différents projets communaux en cours.*

***h) Remerciements***

*M. BONHORE tient à remercier M. le Maire pour avoir précisé sur les panneaux lumineux que la séance du Conseil Municipal était ouverte au public.*

**Séance levée à 21h**